

Le treize du mois de septembre est decedé de ce monde
 jean marie barbier age de deux mois, fils legitime
 de jean francois barbier (manouvrier en cette paroisse
 et de anne anoc, et le quatorze du meme mois fut
 inhumé dans le cimetiére de cette paroisse apres une
 messe d'ange chanté furent presens au dit enterement
 jean francois barbier, et jacques carouille sergeant du
 dit lieu, qui ont signés cet avec moy mais le pere du
 dit enfant a mit sa marque ordinaire, ayant declaré
 ne scavoir escrire, jacques carouille a signé ayant
 declaré scavoir escrire de ce interpellés tous deux
 marque + de jean francois
 barbier
 jacques carouille
 A. f. b. Kindt curé de
 vizernes

S.1767.9.13

le treize du mois de septembre est decedé de ce monde
jean marie barbier agé de deux mois , fils legitime
 de jean francois barbier (manouvrier en cette paroisse
 et de anne anoc , et le quatorze du meme mois fut
 inhumé dans le cimetiére de cette paroisse apres une
 messe d'ange chanté furent presens au dit enterement
 jean francois barbier , et jacques carouille sergeant du
 dit lieu , qui ont signés cet avec moy mais le pere du
 dit enfant a mit sa marque ordinaire , ayant declaré
 ne scavoir escrire , jacques carouille a signé ayant
 declaré scavoir escrire de ce interpellés tous deux
 marque + de jean francois
 barbier
 jacques carrouille
 A . f . b . Kindt curé de
 vizernes